

## [Tract]

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb044\_B\_f0746

SourceBoite\_044\_B-38-chem | Langage.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

I N V I T A T I O N

---

Depuis six mois un certain nombre de mesures politiques de caractère arbitraire se sont succédées.

Les nombreuses arrestations qui ont précédé ou suivi les événements de la fin mai 1952 ont été opérées dans des conditions déclarées illégales par les arrêts de la magistrature. Dans le cours de l'été, plusieurs interventions, en particulier celle de M. Brune, Ministre de l'Intérieur, ont mis en cause la liberté d'opinion des fonctionnaires. Au début d'octobre, enfin, le Gouvernement renouvelant ses tentatives, a fait arrêter M. Le LAÏP, secrétaire général de la C.G.T., ancien secrétaire de la Fédération des Fonctionnaires, ainsi que les dirigeants de l'U.J.R.F., et a demandé à l'Assemblée Nationale la levée de l'immunité parlementaire de cinq députés communistes - toutes ces poursuites étant confiées à la Justice Militaire.

Le caractère extrêmement vague des accusations ; la troublante déclaration de la Chambre des Mises en accusation qui maintient M. Le LAÏP en prison "pour la manifestation de la vérité" et reconnaît "qu'on ne connaît pas encore la qualification juridique de l'inculpation définitive qui résultera des investigations en cours" (Le Monde du 8.11.52) ; la nature de la juridiction militaire et en particulier le secret dont elle s'entoure ; l'extrême gravité des peines encourues par les coupables. ces circonstances

Nous serions heureux de vous voir participer à cette  
réunion et y apporter le cas échéant informations et suggestions.

Cette invitation vous est adressée par MM.

BARRABE - BLAUFRET - MARTIN - HIRSCH - BRUHAT - ALTHUSSER - WEILL -

FOUCAULT - CULIOLI - KERGOMARD - GRENADE - PALMADE -  
professeurs et enseignants de l' E. N. S.

LE TELLIER - FERBER - intendants de l' E. N. S.

ROLLET - HADLET - CHEVAUCHE - membres du personnel de l' E. N. S.